



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNANCE, PROGRAMME DE TRAVAIL ET VOIE A SUIVRE POUR LA PLATEFORME EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME 2022-2024

En mars 2021, la Commission européenne a annoncé, dans le Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, l'établissement d'une Plateforme européenne pour lutter contre le sans-abrisme (ci-après « la Plateforme »). La Plateforme a été lancée en juin 2021 via la « **Déclaration de Lisbonne** », avec pour but de déclencher le dialogue, de faciliter l'apprentissage mutuel, d'améliorer la base de preuves et de renforcer la coopération parmi les différentes parties prenantes impliquées dans la lutte contre le sans-abrisme dans l'UE. Un Comité directeur, présidé par Yves Leterme, guide le travail de la Plateforme.

Cette note propose (1) une structure de gouvernance pour la Plateforme, ainsi qu'un (2) projet de programme de travail et (3) des informations supplémentaires sur le financement.

Les Membres de la Plateforme sont invités à **confirmer** leurs propres propositions d'actions dans le cadre du programme de travail de la Plateforme et à convenir du Projet de programme de travail.

1. GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

La **Plateforme** est un effort collaboratif coordonné et facilité par la Commission européenne. Elle rassemble des représentants (de haut niveau) des États membres, des institutions et des organismes de l'UE, des partenaires sociaux et de la société civile (y compris, les représentants de l'UE au niveau infranational), en tant que membres de la Plateforme. Leur rôle en tant que membre de la Plateforme est :

- d'assurer un engagement et des progrès dans la lutte contre le sans-abrisme ;
- d'adopter, de développer et de modifier le programme de travail de la Plateforme ;
- de fournir le leadership et la vision nécessaires pour faire avancer la lutte contre le sans-abrisme ;
- de proposer, diriger et contribuer aux activités du programme de travail dans leurs domaines de compétence.

La Plateforme est guidée par un **Comité directeur** qui fournit des orientations, soutient la réalisation des résultats du programme de travail et assure un suivi de l'avancée des progrès réalisés dans la lutte contre le sans-abrisme. Le Comité directeur est composé des représentants des institutions de l'UE, du Trio de Présidences du Conseil de l'UE, ainsi que de la société civile.

Les réunions de la Plateforme au niveau ministériel sont convoquées au moins tous les deux ans par le **Président en exercice du Conseil de l'UE**. Les réunions Plénières de la Plateforme (les États membres étant représentés au niveau des experts) seront convoquées par chaque **Président en exercice du Conseil de l'UE, ou à la demande du Comité directeur**.

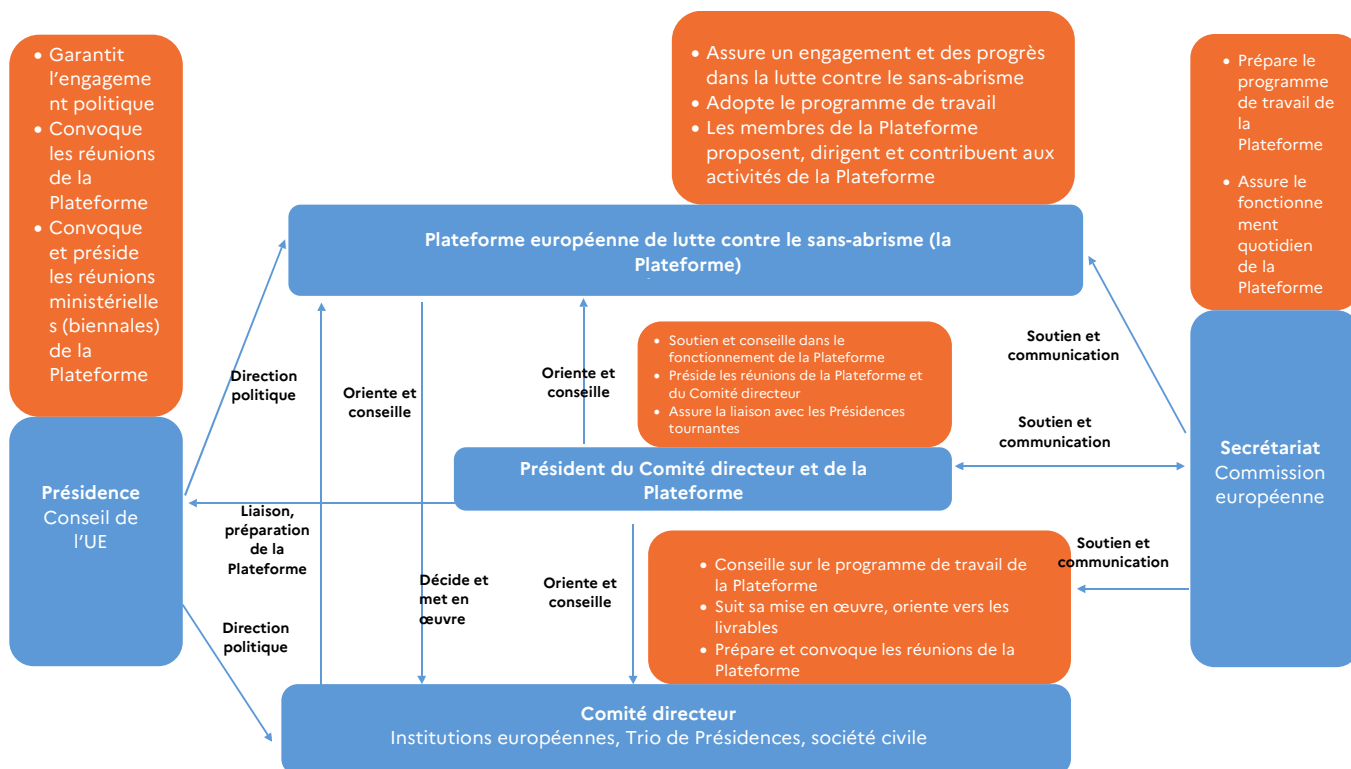
Le **Secrétariat** de la Plateforme, qui est responsable de la gestion de son fonctionnement quotidien, est assuré par la Commission.

Le **Président du Comité directeur** dispose d'un rôle central pour mettre en relation les Membres de la Plateforme et pour garantir la communication entre eux. Notamment, le Président :

- défend les intérêts de la Plateforme afin d'améliorer la visibilité de sa mission auprès des États membres et des parties prenantes concernées
- Liaises with the rotating presidencies of the Council of the EU in setting the political priorities to be discussed at the meetings of the Platform
- Chairs the meetings of the Platform and of the Steering Board
- Steers the discussions in the Steering Board towards agreement on the various topics under discussion
- Provides advice on the work programme of the Platform and its deliverables
- Supports the networking and mutual learning activities of the current work programme

La Plateforme doit toujours s'efforcer de prendre en compte les opinions des personnes qui connaissent ou ont connu le sans-abrisme.

Tableau 1 Gouvernance de la Plateforme de lutte contre le sans-abrisme



2. PROGRAMME DE TRAVAIL

Les membres de la Plateforme s'engagent à travailler ensemble pour mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030, en promouvant des politiques fondées sur une approche intégrée, centrée sur la personne et axée sur le logement et intégrée, afin que :

- personne ne dorme dans la rue par manque d'un logement d'urgence accessible, sûr et approprié ;
- personne ne vive dans un logement d'urgence ou de transition plus longtemps que ce qui est exigé pour réussir à passer à une solution de logement permanent ;
- personne ne sorte d'une institution (par exemple, une prison, un hôpital, un établissement de soins) sans une offre de logement et d'accompagnement appropriés ;
- les expulsions soient évitées dans la mesure du possible et que personne ne soit expulsé sans aide pour trouver une solution de logement appropriée, si nécessaire ;
- personne ne soit discriminé en raison de son statut de sans-abri.

Cette approche doit être centrale dans toutes les activités qui sont développées dans le cadre de la Plateforme.

Dans la Déclaration de Lisbonne, les membres de la Plateforme se sont engagés à travailler sur des livrables concrets (voir encadrés en bleu ci-dessous). Le programme de travail actuel fournit des détails sur les actions concrètes à mettre en œuvre.

LA COMMISSION EUROPÉENNE :

- **soutiendra le suivi du sans-abrisme**, par le biais du processus du Semestre européen et du Comité de protection sociale, dans le but de fournir une évaluation quantitative et qualitative des progrès réalisés,
- **renforcera le travail analytique et la collecte de données** pour promouvoir des politiques et des initiatives basées sur les preuves pour lutter contre le sans-abrisme, en :
 - promouvant une **initiative du comptage coordonnée à l'échelle européenne** (« Point in Time Count ») concernant les personnes victimes de sans-abrisme, par la mise en œuvre du Projet pilote proposé par le Parlement européen sur le comptage des personnes victimes de sans-abrisme
 - ▶ **Commission européenne (CE), 2022-23**
 - **collectant des données** sur l'expérience passée du sans-abrisme, dans le but de mieux comprendre les facteurs d'entrée et de sortie du sans-abrisme, dans le cadre d'EUROSTAT EU-SLIC (tous les 6 ans)
 - ▶ **EC (Eurostat)**, en cours, module pilote en 2018, enquête en 2023, premiers résultats en 2024

- élaborant une proposition pour **un dispositif de suivi commun** sur le sans-abrisme, en se mettant d'accord sur ce qui doit être surveillé et sur la manière de le définir et de le mesurer, en travaillant avec le Sous-groupe Indicateurs du Comité de la protection sociale, en s'appuyant sur ÉTHOS et les divers systèmes de surveillance qui existent déjà aux niveaux national et local, dans le but de mieux comprendre et d'évaluer l'ampleur du sans-abrisme dans l'UE
 - ▶ **EC** en collaboration avec l'**OCDE** (à confirmer) et le **Sous-groupe Indicateurs** du Comité de la protection sociale, 2022-2023

- **soutiendra l'apprentissage mutuel des bonnes pratiques** pour lutter contre le sans-abrisme et explorer davantage la mise en œuvre des modèles existantes éprouvés, en :

- organisant des activités d'apprentissage mutuel et des échanges avec des Membres de la Plateforme et des experts invités, des décideurs politiques et des praticiens, dans le but d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques et les solutions fondées sur des preuves.
 - ▶ **CE**, de fin 2022 à 2024ⁱ
- Organisant un **Prix européen** reconnaissant les bonnes pratiques de lutte contre le sans-abrisme, dans ses différentes dimensions
 - ▶ **CE** en partenariat avec **Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA)**, à partir de 2023
- Soutenant l'**innovation fondée sur les preuves** dans les politiques de lutte contre le sans-abrisme, par le biais d'un appel à propositions dédié financé par l'EaSI
 - ▶ **CE**, 2023
- organisant la campagne à l'échelle de l'UE sur le besoin d'éradiquer le sans-abrisme, en impliquant toutes les parties prenantes pertinentes
 - ▶ **CE**, 2024
- **créant un site web** pour promouvoir et partager les bonnes pratiques de prévention, de réponse et de sortie du sans-abrisme, y compris celles reconnues par le Prix européen, pour partager des informations sur les stratégies, les projets et la recherche dans le domaine du sans-abrisme, sur la base des résultats des activités de Plateforme (apprentissage mutuel, statistiques, etc.).
 - ▶ **CE** avec des membres de la Plateforme, à partir de 2022
- **développant une Boîte à outils politique** soutenant le développement de stratégies efficaces de lutte contre le sans-abrisme, qui se fondera sur une cartographie et une évaluation des stratégies existantes, de la recherche de pointe, et des résultats des différents événements d'apprentissage mutuel, des webinaires et des échanges organisés sous l'égide de la Plateforme. Cela implique la participation des autorités nationales, des experts et des praticiens
 - ▶ **CE**, en partenariat avec l'OCDE (à confirmer), 2022/2023

promouvoir l'utilisation des fonds de l'UE par les États membres pour soutenir des mesures politiques inclusives dont le but est de lutter contre le sans-abrisme, notamment en :

- **renforçant la capacité des autorités de gestion du FSE et du FEDER** pour améliorer l'utilisation des Fonds de l'UE en soutien des politiques de lutte contre le sans-abrisme, y compris dans le cadre du Comité FSE+ et de son Groupe de travail technique¹
 - ▶ **CE**, en cours
- **coopérant avec les partenaires consultatifs pertinents de la plateforme de conseil InvestEU** en fournissant un soutien aux États membres pour la conception et le financement des mesures politiques traitant des solutions et des approches axées sur le logement
 - ▶ **CE**, à partir de 2022
- **en promouvant l'utilisation des fonds de l'UE par les États membres**, en mettant l'accent sur le FSE et le FEDER, pour soutenir des mesures dont le but est d'éradiquer le sans-abrisme, notamment par l'intermédiaire du « **Service d'assistance sur les services sociaux** » à venir. Ce Service d'assistance, qui couvre un champ plus large que les questions de sans-abrisme, aidera les Autorités de gestion à utiliser FSE+, REACT-UE et d'autres fonds de l'UE pertinents pour une intervention des services sociaux fondée sur des preuves et aidera les prestataires de services sociaux à accéder auxdits fonds.
 - ▶ **CE**, à partir de 2022
- informer sur les possibilités de l'**Instrument de soutien technique** pour soutenir les réformes des politiques nationales de lutte contre le sans-abrisme, dans le but de promouvoir une approche intégrée, centrée sur la personne et axée sur le logement
 - ▶ **CE**, calendrier à discuter

LE COMITE DE LA PROTECTION SOCIALE EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION EUROPEENNE :

- mettra à la disposition de la Plateforme la base de connaissances collectées au sein du Comité de la protection sociale
 - ▶ **Comité de la protection sociale**, en cours
- contribuera à l'amélioration des outils statistiques et de suivi et conviendra de la marche à suivre
 - ▶ **Comité de la protection sociale-Sous-group Indicateurs**, avec la Commission et l'OCDE (à confirmer, voir ci-dessous, à partir de 2022
- Examinera et rendra compte des progrès réalisés dans la lutte contre le sans-abrisme, discutera et diffusera les conclusions de la Plateforme
 - ▶ **Comité de la protection sociale**, à partir de 2022

¹ Le Président du Comité directeur a présenté la Plateforme du Comité FSE+ le 14 octobre 2021.

D'AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANISMES DE L'UE :

- participeront de manière active et **accueilleront les réunions de la Plateforme** (Parlement européen),
- **promouvront et soutiendront les politiques dans le but de réduire la pauvreté, notamment chez les enfants, et de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030**, et par conséquent, en s'appuyant sur les actions annoncées dans le Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, continueront à travailler en faveur de politiques européennes globales de lutte contre la pauvreté, en poursuivant les objectifs de développement durable des Nations unies et en permettant d'atteindre l'objectif global de l'UE en matière de pauvreté à l'horizon 2030, notamment par :
 - l'organisation de **conférences biennales sur les politiques de lutte contre le sans-abrisme locale**
 - ▶ *Comité des régions*, à partir de 2022
 - l'organisation d'une **réunion de la Commission pour la politique sociale, l'éducation, l'emploi, la recherche et la culture (SEDEC)** dédiée à la lutte contre le sans-abrisme
 - ▶ *Comité des régions*, à confirmer
 - L'organisation d'un **événement avec des partenaires sociaux et la société civile**
 - ▶ *Comité économique et social européen*, à confirmer

LES AUTORITES NATIONALES, REGIONALES ET LOCALES :

- promouvront la **prévention de la lutte contre le sans-abrisme, l'accès à un logement permanent et la fourniture de services de soutien aux sans-abri**, qui pourraient se faire, entre autres, en :
 - **élaborant et adoptant des stratégies** pour l'éradication du sans-abrisme, selon les principes inscrits dans la Déclaration
 - ▶ *autorités nationales, régionales et locales* – en cours
- **impliqueront toutes les parties prenantes pertinentes** dans la conception et la mise en œuvre de ces mesures politiques ;
 - encourageant la coopération entre eux aux différents niveaux
- **soutiendront les mesures politiques avec les fonds appropriés** et, le cas échéant, utiliseront les fonds de l'UE comme un levier pour améliorer la façon dont ils traitent le sans-abrisme, notamment en :
 - **s'assurant que les opportunités de financement sont à la disposition des acteurs locaux luttant contre le sans-abrisme et en fournissant des informations sur les opportunités de financement de l'UE (FSE+, FEDER, FRR)** aux autorités locales, aux prestataires de services et au troisième secteur

- ▶ *national authorities* en charge du sans-abrisme et des fonds de l'UE, en cours/à développer dans le cadre de la « l'innovation sociale et la coopération transnationale »
- surveillant et faisant connaître l'utilisation des fonds de l'UE et les opportunités de financement
 - ▶ *autorités nationales* en charge du sans-abrisme et des fonds de l'UE, en cours
- partageront les bonnes pratiques dans la lutte contre le sans-abrisme, et la manière dont celles-ci peuvent être mises en œuvre, notamment en :
 - organisant des événements d'apprentissage mutuel, des webinaires et des échanges, dans le but d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques fondées sur des preuves entre les villes
 - ▶ *EUROCITIES*, à partir de 2022
 - sensibilisant/renforçant les capacités entre les villes à fournir des solutions de logement pour les sans-abri grâce à InvestEU
 - ▶ *EUROCITIES*, à partir de 2022

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PARTENAIRES SOCIAUX AU NIVEAU DE L'UE :

- engageront leurs membres de manière active dans les activités de la Plateforme, notamment en :
 - organisation la Conférence européenne annuelle sur le sans-abrisme de la FEANTSA
 - ▶ *FEANTSA*, à partir de juin 2022
 - rassemblant des preuves, et en les mettant à disposition, notamment par le « European Journal on Homelessness » et l'Examen annuel du sans-abrisme, et toutes les autres sources pertinentes
 - ▶ *FEANTSA*, à partir de 2022
- continueront à soutenir leurs membres dans leurs efforts de lutte contre le sans-abrisme et faciliteront l'apprentissage mutuel et le développement de preuves sur les meilleures façons de mettre fin au sans-abrisme, en :
 - organisant des événements d'apprentissage mutuel, des webinaires et des échanges, dans le but d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques fondées sur des preuves
 - ▶ *FEANTSA*, à partir de 2022
 - explorant le potentiel du « Logement d'abord » afin d'aider les personnes sans-abri via la conférence « Housing First Hub Europe »
 - ▶ *FEANTSA et l'Y-Foundation*, Madrid, 28-29 mars 2022

- promouvant les **bonnes pratiques de la Croix-Rouge dans la lutte contre le sans-abrisme en Europe grâce à la triple approche** (prévention, intervention d’urgence et intégration)²
 - ▶ *Croix-Rouge*, à partir de 2022
- co-organisant le **Festival international du logement social 2022 avec la ville d’Helsinki et le Fonds finlandais pour le logement**, avec l’un des 3 principaux thèmes sur le Droit au logement et la lutte contre le sans-abrisme
 - ▶ *Housing Europe en partenariat avec la Fédération européenne pour le logement public, social et coopératif*, 14 – 17 juin 2022
- offrant un **renforcement des capacités par le biais de comités de travail, de briefings et de séminaires/webinaires sur l’optimisation du succès du « Logement d’abord » et la collaboration optimale** pour la prévention du sans-abrisme et le maintien de la location et sur les fonds de l’UE à disposition pour le logement d’abord pour les fournisseurs de logement ; en examinant l’utilisant des fonds de l’UE pour le logement et le sans-abrismes.
 - ▶ *Housing Europe en partenariat avec la Fédération européenne pour le logement public, social et coopératif*, en cours
- proposant des **séminaires en collaboration avec la FEANTSA et l’Abbé Pierre par le biais de la Plateforme de solutions au logement** mettant l’accent sur l’identification des meilleures pratiques locales ;
 - ▶ *Housing Europe en partenariat avec la Fédération européenne pour le logement public, social et coopératif*, en cours
- **renforçant les capacités** par l’échange afin de permettre aux Fédérations nationales des fournisseurs de logement, membres d’Housing Europe, de participer à la **préparation des stratégies nationales de lutte contre le sans-abrismes**.
 - ▶ *Housing Europe en partenariat avec la Fédération européenne pour le logement public, social et coopératif*, en cours ;
- examinant le **rôle des acteurs de l’économie sociale**, tels que les prestataires de services sociaux à but non lucratif, dans la prévention, la réduction et le traitement de la pénurie de logements et de la situation des personnes victimes de sans-abrisme.
 - ▶ *Europe de l’économie sociale*, à partir de 2022
- en proposant des webinaires/ateliers sur la **compréhension des personnes LGBTI victimes de sans-abrisme** et en coopérant avec les autorités et les prestataires de services aux sans-abri dans le développement d’offres inclusives, sûres et accessibles pour les sans-abri LGBTI
 - ▶ *ILGA – Europe*, à partir de 2022

² [Rapport publié en janvier 2022](#)

- en invitant tous les membres de la Plateforme à participer à la **Conférence européenne des services sociaux en incluant un chapitre sur le sans-abrisme**
 - ▶ > **Réseau social européen (ESN)**, chaque année
- partageant **les bonnes pratiques sur les régimes de revenu minimum et sur les services sociaux intégrés, en mettant l'accès au revenu minimum** par les personnes vulnérables, y compris les personnes sans-abri ou risquant de devenir sans-abri.
 - ▶ > **Réseau social européen (ESN)**, en 2022

LES PRÉSIDENTES DU CONSEIL :

- **convoqueront et présideront, au moins tous les deux ans, des réunions ministérielles** de la Plateforme ; convoqueront des réunions supplémentaires de la Plateforme de manière régulière.

- Événement ministériel sous la **présidence en cours** (28 février 2022)

- **soutiendront les efforts de toutes les parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales, pour lutter contre le sans-abrisme.**

3. FINANCEMENT DE LA PLATEFORME

L'enveloppe budgétaire indicative globale réservée à la passation de contrats en vertu du Programme de travail annuel 2022 du volet EaSI du FSE+ s'élève à 48 718 305 euros. Cela comprend le financement d'activités analytiques (recherche, conseils politiques), l'apprentissage mutuel, et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine du sans-abrisme. En outre, les subventions de fonctionnement annuelles pour soutenir les réseaux d'ONG sociales au niveau de l'UE donnent la priorité, entre autres, au logement et à l'aide aux sans-abri. De plus, un accord de contribution avec l'OCDE fournira une analyse et, notamment, développera des indicateurs de surveillance de l'accès à un logement abordable et de bonne qualité, ainsi que des questions sur le sans-abrisme et l'exclusion du logement dans les États membres de l'UE.

Le budget de l'UE 2022 devrait inclure une allocation de 990 500 € pour le projet pilote de Comptage européen des sans-abri (EUHC). L'EUHC vise à simuler la collecte régulière de données sur les sans-abri au niveau local.

D'autres opportunités de financement (FSE+, FEDER, Instrument de soutien technique, services de conseil d'InvestEu, etc.) peuvent également être mobilisées comme mentionnées ci-dessus. Les autorités publiques et les parties prenantes sont également censées utiliser leurs propres ressources pour lutter contre le sans-abrisme en Europe.



